

SEANCE DU 19 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Benoît MARCOUL - Jean-Fabien SAGE - Patrice BES - Mmes Karine BERTRAND - Catherine ESQUEVIN - Nathalie PHILIPPE -

Représentés :

Delphine CALICIS a donné procuration à Karine BERTRAND

Jean-Paul HUC a donné procuration à Jean-Fabien SAGE

Jacqueline GASSIN a donné procuration à Benoît MARCOUL

Absents : Adeline GATIMEL - Corinne CADARS - Céline BEGIN - Olivier BOUTIN

Secrétaire : Benoît MARCOUL

Compte rendu de la réunion du 16.04.2018 : adopté à l'unanimité

DECISION DE VENTE DU TERRAIN DU CAMPING AU REPRENEUR (N° 27-2018)

M. et Mme FOLOPPE nous ont fait part de leur intention de vendre le terrain de camping.

Le repreneur intéressé a mis une condition, celle de pouvoir dans le même temps acquérir le terrain municipal attenant cadastré section ZC parcelle n° 61 d'une contenance de 5 040 m²

M. Le Maire indique que pour une information complète au conseil il a appelé les domaines pour qu'ils nous donnent une évaluation. La réponse faite téléphoniquement par les domaines est claire : en dessous de 100 000 € ils n'interviennent pas sauf cas grave

M. Giorgiutti présente la situation de cette parcelle qui a environ un tiers de sa surface impactée par un risque inondable et se trouve frappée d'inconstructibilité.

Il ne reste donc que l'autre partie.

Après discussion, le conseil ayant évalué la difficulté d'implanter des résidences en ce lieu, ayant évalué la valeur de la partie inconstructible dont le prix ne peut être supérieur à celui des terres agricoles, le conseil décide de proposer à l'acheteur, M. POIRETTE et Mme LE LANN de La Teste de Buch (33) le prix de 37 000 €

Vu la délibération n° 44.2015 du 10.11.2015,

Le conseil municipal, après délibération, décide

- de vendre la parcelle ZC 61 d'une superficie de 50 a 40 ca au prix de 37 000 € à M. POIRETTE et Mme LE LANN,
- d'autoriser M. le maire à signer l'acte de vente.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REPARTITION DU CHAUFFAGE ENTRE LE GROUPE SCOLAIRE ET LES LOGEMENTS (N°28-2018)

M. le Maire indique que l'Agglo Gaillac Graulhet a demandé à ce que soit signée une convention de répartition des charges de chauffage et d'entretien concernant les logements sociaux.

En effet ceux-ci reçoivent la chaleur via un réseau souterrain venant de la chaufferie centrale. Cette chaufferie à granulés de bois ne servait à l'origine que pour les logements communautaires (école clae garderie). Depuis que la commune a acquis ces 16 logements, des compteurs défalqueurs installés dans chacun des appartements permettent de connaître les calories employées par chaque locataire. Ce chiffre est comparé au compteur de calories au départ de la chaufferie.

A la lecture du document, objet de cette discussion et ensuite de la délibération qui suivra, l'agglo propose une répartition de la consommation de 70 % payée par l'agglo et 30 % payée par la commune. Cette répartition sera la même pour l'entretien des chaudières à savoir 70 % pour l'agglo et 30 % pour la commune. Un point annuel sera fait le 30 juillet de chaque année en vue de régulariser le différentiel de consommation.

Vu la convention entre la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et la commune de Cahuzac sur Vère relative à la répartition des charges de chauffage et autres fluides entre le groupe scolaire « Prim'Vère » et les logements sociaux « Les Hauts de Cahuzac »,

Vu la répartition des charges de maintenance courante et des charges de renouvellement d'équipement réparties au prorata des consommations soit 70 % pour le groupe scolaire et 30 % pour les logements, Le conseil municipal, après délibération, autorise M. le maire à signer la convention.

DELIBERATION FIXANT LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT (N° 29-2018)

Suite à la demande de M. le trésorier,

Vu la circulaire de la DDFIP fixant la durée maximale d'amortissement pour les immobilisations corporelles,

Considérant les montants déjà amortis sur 60 ans depuis la création du budget assainissement,

Considérant le montant des travaux relatifs à l'assainissement,

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer la durée d'amortissement

- pour les travaux de génie civil à 60 ans,
- pour le matériel à 7 ans.

DELIBERATION RENOVATION DE LA TOITURE DES ATELIERS ET INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE (N° 30-2018)

Vu le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers soit 220 m²,

Vu l'estimation des travaux,

Considérant la nécessité de lancer un marché pour la rénovation de la toiture et un pour l'installation de photovoltaïque,

Le conseil municipal, après délibération,

- approuve ce projet qui sera inscrit au budget primitif par décision modificative dès connaissance du montant des travaux,

- décide de lancer un marché en procédure adaptée en 2 lots :

Lot 1 : Rénovation de la toiture

Partie tuiles et partie bac acier

La charpente sera contrôlée, les éléments défectueux seront changés. Elle sera calée au niveau des pannes et chevrons

Un écran sous toiture est prévu. La partie tuiles représente 421 m². Elle sera constituée de tuiles romanes sur liteaux.

La partie acier, épaisseur 0.75 avec anti-condensation concerne 220 m²

Lot 2 : Centrale photovoltaïque

Les 220 m² de panneaux photovoltaïques alimentent une centrale de 36 KVA crête. L'énergie est vendue à EDF.

CHANGEMENT ECLAIRAGE SUR LA COMMUNE (N° 31-2018)

Actuellement le Sdet et l'agglomération ont décidé d'entreprendre une vaste remise à niveau de l'éclairage public dans nos communes.

M. le Maire a fait appel au bureau d'étude dédié dont le siège est à Réalmont pour qu'il fasse un diagnostic de la possibilité d'avoir les subventions prévues à cet effet. Le retour de cette étude fait apparaître une économie de 73 % de la consommation d'électricité, ce qui nous rend éligible aux subventions SDET.

La facture totale estimée pour remplacer tout notre éclairage est de 113 000 €. L'aide accordée par le SDET serait de 66 %, ce qui laisse à la commune une charge directe de 38 000 €.

Le conseil après discussion est unanime pour que soit entreprise cette rénovation et mandate M. le Maire pour demander les aides nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Mrs Giorgiutti et M. Bonnet donne le compte rendu des derniers conseils d'agglomération Gaillac Graulhet
- Projet de territoire : Un projet de territoire est en cours de discussion à l'agglomération de même qu'un Plan Educatif Communautaire englobant les enfants depuis leur naissance (parentalité)

- Expo sur l'armistice : devis de 750 €. Mme Esquevin fait appel aux bonnes volontés pour récolter des objets et photos de soldats ayant fait la guerre de 14-18. En effet une grande exposition est en préparation pour commémorer le centenaire de cette guerre avec l'active participation des enfants du conseil municipal jeune, des écoles et de certains adultes.
- Compteur MERCADIAL : Une lettre sera envoyée à ENEDIS pour leur demander de supprimer le transfo au Mercadial et de mettre non pas des fils à nu comme maintenant mais des fils normalisés comme partout ailleurs
- Prochaine réunion : mardi 17 juillet 2018 à 20 h 30

(séance levée à 22 h 20)